

Lors de sa réunion du 30 avril le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU 22 MARS 2016 - 30 MARS 2016 ET DU 14 AVRIL 2016

M. LÖHSL remet un document listant les demandes de rectifications à apporter au PV de la réunion du 14 avril 2016.

Mme COTTER dit que lors de la prochaine réunion les rectifications aux PV du 22 mars 2016 et du 30 mars 2016 seront indiquées et que les PV des trois réunions ne sont pas approuvés.

2) PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ET DE LA CCPFRS

Mme LAEMLIN donne lecture de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la CCPFRS. L'arrêté est notifié aux maires des communes de la communauté d'agglomération et de la CCPFRS afin de recueillir l'accord du Conseil Municipal dans un délai de 75 jours à compter de la notification, soit au 30 mai 2016.

Par 8 voix contre, 1 abstention et 6 voix pour, le projet de périmètre présenté est rejeté.

3) RECOURS CONTRE L'ARRETE PREFECTORAL DU 04 MARS 2016

Mme LAEMLIN donne la parole à Mme COTTER qui indique qu'un recours est demandé et que le délai du 10 mai 2016 doit être pris en compte puisque l'arrêté du 4 mars 2016 a été publié le 10 mars 2016 au recueil des actes administratifs.

« Une juriste prépare le document qui sera soumis par email pour approbation par chacun. Les documents ne sont pas finalisés, mais comme le délai court jusqu'au 10 mai, il n'y a pas de souci ».

Mme le Maire indique : « dans la mesure où nous ne nous faisons plus confiance, c'est très bien que ce soit vous qui élaboriez le document. S'il est rejeté, ce ne sera pas de ma faute ».

Mme COTTER déclare que le dossier sera transmis à la mairie d'ici le lundi 09 mai pour un envoi avec « la griffe de la mairie » en lettre recommandée avec accusé de réception. Elle demande un vote sur le principe de recours.

Par 8 voix un recours est demandé contre l'arrêté préfectoral du 04 mars 2016, 2 absentions et 5 voix contre un recours.

4) DIVERS

☞ Mme LAEMLIN informe l'assemblée qu'après les inscriptions du 22 avril 2016, 11 enfants sont inscrits en classe monolingue, 20 enfants en classe bilingue et 2 demandes sont en cours pour la classe bilingue à ce jour. Ces informations ont été communiquées à la commission scolaire.

La commune souhaite qu'on maintienne une section monolingue, cela a été demandé à l'inspectrice de l'éducation nationale. Mme LAEMLIN lui a précisé qu'un transport pour 11 enfants n'était pas possible. Le premier retour évoquait 5 enfants inscrits en monolingue.

☞ Le bilan d'activités de la brigade verte pour le mois de mars est diffusé à l'assemblée.

☞ La carte de remerciements des époux Bernard KESSLER est diffusée à l'assemblée.

☞ Mme COTTER s'étonne que la fête des voisins et les aides au fleurissement ne soient pas maintenues cette année, alors que la journée citoyenne est organisée.

Mme le Maire répond : la subvention de SOLVAY couvre les frais de repas de la journée citoyenne.

Elle informe l'assemblée que des magistrats de la Chambre régionale des comptes ont examiné les budgets à la mairie en date du 28 avril 2016. Des propositions de budget par ces personnes vont être faites au Préfet dans un délai d'un mois puis M. le Préfet arrêtera nos budgets 2016.

En attendant cet avis, il n'y aura que des dépenses obligatoires. Pour les investissements, il faut attendre.